



2 décembre 2015

RIFSEEP

Le SNNA FO remercie tous les agents qui se sont mobilisés et personnellement investis dans la défense du régime indemnitaire des personnels techniques de la DGAC.

Le SNNA FO a clairement accompli le mandat sans équivoque qui lui avait été confié par ses adhérents : s'opposer à l'intégration des corps que nous représentons dans le nouveau dispositif indemnitaire RIFSEEP.

Depuis janvier 2015 lors de bilatérales SG et ministère, le SNNA a clairement signifié à l'administration et au gouvernement que nous rejeterions ce dispositif destructeur sous quelle que forme que ce soit.

En mai 2015, 1^{er} préavis de grève pour la finalisation du protocole 2013/2015 ET l'obtention d'une réponse de la DGAFP au courrier du Directeur Général demandant l'exclusion des corps techniques conformément au décret. En parallèle, la FEETS-FO et la Confédération FO s'opposent au texte lui-même au niveau ministériel.

Début juin 2015, la DGAC reçoit une réponse de la DGAFP mais refuse de nous la communiquer. Le SG nous tient un discours rassurant tout en nous vantant les bienfaits du RIFSEEP. Pour FO ce courrier ne peut qu'être négatif puisque non rendu public.

Fin juin 2015, le 22 juin les autres OS sont consultées sur leurs intentions, FO annonce clairement qu'il agira sous une forme ou

une autre. Toutes les OS refusent de rentrer dans quelque démarche contre le RIFSEEP sauf le SNCTA avec qui FO déposera un préavis de grève.

Cette action amène à un report de la date limite d'exclusion qui, dicit le gouvernement, ne peut être prononcée dans l'instant pour des raisons politiques et matérielles mais notre demande est jugée « justifiée » et devrait aboutir avant la fin de l'année.

Septembre, octobre 2015, les discours contradictoires et très évasifs de la DGAC ou des ministères nous démontrent clairement que le gouvernement n'a aucune intention d'exclure les corps de la DGAC du RIFSEEP.

Le 07 octobre 2015, pour le SG le RIFSEEP est encore une « opportunité à saisir ».

Le 22 octobre 2015, le DG demande enfin au SG de « travailler à la seule exclusion ». Est-ce à dire que jusque-là le SG travaillait à l'intégration ?

Pour FO la situation est claire, toutes les parties gagnent du temps et nous bercent d'illusions. Il est tout à fait impossible de croire encore aux discours décousus de l'administration.

Le 10 novembre 2015, lors d'une téléconférence intersyndicale sur la « baisse des effectifs de la DGAC » FO demande d'ajouter le rejet du RIFSEEP dans la démarche intersyndicale. Toutes les OS déclinent la proposition.

Le SNNA FO dépose un préavis de grève ce même jour pour la semaine suivante.

Le vendredi 13 novembre 2015, la réunion de conciliation permet d'obtenir une Réunion Inter-Ministérielle (RIM) pour le lundi 16 novembre.

Suite aux attentats de la nuit du 13 décembre 2015, le SNNA FO lève son préavis dans le souci de permettre un retour rapide à la sécurité mais demande aux autorités politiques de faire preuve de

la même solidarité nationale et de suspendre la « procédure RIFSEEP ».

Le vendredi 20 novembre 2015, se tient la RIM obtenue lors de la conciliation et prévue initialement le lundi 16. Les conclusions de cette RIM nous sont communiquées le samedi matin et sont « rendues publiques » lors du CT DGAC du 24 novembre 2015 auquel participent toutes les OS. Aucune OS ne donne suite à cette annonce et toutes attendent la publication d'un compte-rendu de RIM.

Le mardi 24 novembre 2015, le SNNA FO dépose seul un préavis de grève pour la semaine suivante.

Le vendredi 27 novembre 2015, se tient une nouvelle réunion de conciliation avec pour seule proposition les résultats de la RIM.

À l'issue de la RIM,

- les représentants du Gouvernement ont acté la possibilité de déroger à l'échéance prévue dans la circulaire d'application du décret RIFSEEP au 31/12/2015 pour prononcer l'exclusion des corps techniques DGAC.
- Ce report doit permettre à la DGAC de conduire avec ses organisations syndicales représentatives la réflexion sur la simplification de ses régimes indemnitaires.
- Les spécificités des corps techniques de la DGAC et de leur régime indemnitaire ont été reconnues. Ces spécificités portent notamment sur le fait que les primes dépendent du niveau de qualification, du lieu d'activité. La possibilité d'adapter le RIFSEEP, au besoin corps par corps, à ces spécificités a été validée, et notamment :
 - l'augmentation du nombre de groupes de fonctions prévus pour l'application du RIFSEEP, afin de tenir compte des niveaux des primes actuellement versées ;
 - l'existence de primes spécifiques aux corps techniques de la DGAC, se cumulant au RIFSEEP.

La situation au regard du RIFSEEP des corps techniques DGAC sera réexaminée courant 2016 sur la base de ces travaux.



Pour le SNNA FO il est hors de question de cautionner et d'acter aussi facilement notre intégration dans un dispositif qui n'est même pas défini à minima et n'est basé que sur des promesses et du « tout se passera bien ». Le SNNA FO a donc maintenu son préavis de grève.

Comme nous l'avons clairement dit et expliqué dans toutes nos communications et informations précédentes le système indemnitaire des personnels techniques a été adapté et a évolué avec nos métiers et nos spécificités pendant ces 45 dernières années. **Un dispositif aussi simpliste et réducteur que le RIFSEEP est complètement incompatible avec le fonctionnement de l'actuel** (conditions d'octroi et de maintien des primes, diversités de fonctions, de qualifications ou d'affectation...).

La « proposition du gouvernement » n'apporte aucune avancée et ne donne aucune garantie mais bien au contraire confirme l'adhésion au RIFSEEP avec tous les « dommages » qui seront ainsi causés à notre système indemnitaire (fin de l'unité de gestion indemnitaire entre corps, fin des équilibres entre métiers, fin du suivi indemnitaire des progressions de carrière...).

Le SNNA FO aura donc mené la contestation jusqu'au bout dans le respect de ses engagements vis-à-vis de ses mandants et pour la défense des intérêts à long terme de TOUS les personnels.

Un nouveau report de mise en œuvre est clairement insuffisant mais permettra peut-être à d'autres organisations syndicales de réaliser le danger encouru et de s'y opposer avec nous.

Demain nous aurons peut-être un front syndical pour REJETER ce dispositif.

D'ailleurs hier un **communiqué de l'UNSA dénonce enfin les dangers du RIFSEEP et pose la bonne question** : « j'ai fait quoi pour éviter le pire, j'étais où quand mes collègues se mobilisaient ? ».

Le SNNA FO ne désarmera pas et dénoncera tous les reculs sociaux que la mise en œuvre du RIFSEEP ne manquera pas de générer. Le SNNA FO continuera à s'opposer à la mise en œuvre du RIFSEEP dans toutes les instances.

***Vous souhaitez défendre l'avenir des services et des personnels de la DGAC ?
REJOIGNEZ LE SNNA-FO !***

Nom & Prénom :

Email :

Date de naissance :

Corps :

Affectation :

A....., le..... Signature

Adresse professionnelle :

 :

Portable :

**A renvoyer par fax 05 57 92 84 87, par mail ou à :
SNNA-FO, DSAC/SO, B.P. 70116 33704 MERIGNAC CEDEX**

